

Departement du Seceta<sup>re</sup>  
d'Etat pour les Provinces  
Division des Sauvages,  
(Ottawa 8 Avril 1872.

Monsieur,

Au sujet de votre  
lettre du 8. de Janvier dernier,  
Je dois vous demander de  
faire attester sous serment  
par des personnes dignes de  
foi, les ameliorations faites  
sur le lot No 12 dans la  
Seconde Concession du Yom-  
-ship Ouatshonan.

Dans ces attestations,  
desseins

M. Joseph Moeur (fils)

Roberval  
P 2.

Dept. of Indian & Northern Affairs, Letterbook, 6 March  
1872 - 12 June 1872, (R.G. 10, Volume 4378)